VICHY COMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

4c

Plan de Zonage

Planche Nord Est - Echelle : 1/5000

8 - LE-MAYET-DE-MONTAGNE - Plan 1-5



Plan local d'urbanisme intercommunal valant SCOT
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCOT en date du 31 mars 2022
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022.

LEGENDE

ZONES URBAINES
- UA : Zone urbaine dense
- UB : Zone urbaine correspondante aux hameaux à conforter
- Uh : Zone urbaine correspondant aux hameaux secondaires
- UE : Zone urbaine d'équipements
- UEco : Zone urbaine à vocation économique
- UT : Zone urbaine à vocation touristique

ZONES URBANISER
- 1AU : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat
- 1AUeco : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation économique
- AUeco : Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation économique (Nécessite une modification de PLUi pour être ouvert à l'urbanisation)

ZONES AGRICOLES
- A : Zone agricole
- An : Zone agricole non constructible

ZONES NATURELLES
- N : Zone naturelle
- NL : Zone à vocation de loisirs située en zone naturelle
- Nn : Zone naturelle correspondante au site Natura 2000

ZONES DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES
- Ae : Zone à vocation d'équipements située en zone agricole
- Ne : Zone à vocation d'équipements située en zone naturelle
- AEco : Zone à vocation économique située en zone agricole
- NEco : Zone à vocation économique située en zone naturelle
- ALa : Zone à vocation de loisirs d'agglomération située en zone agricole
- AT : Zone à vocation touristique située en zone agricole
- NT : Zone à vocation touristique située en zone naturelle
- NTa : Zone touristique d'agglomération située en zone naturelle (UTN Locale)
- NnTa : Zone touristique d'agglomération située en zone naturelle Natura 2000 (UTN Locale)

PRESCRIPTIONS
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Zone de carrière
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Jardin médiéval à protéger
- Hêtres tortueux
- Itinéraires de randonnées
- Marges de recul de 10m (Desserte principales des bourgs)
- Marges de recul de 20m (Liaison departementale)
- Bâtiment remarquable à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Nouvelle construction (à titre indicatif)

Trame verte et bleue (continuités écologiques)

Sous-trame humide
- Secteurs de cours d'eau
- Secteurs de mare
- Secteurs de prairie humide
- Secteurs de retenue

Sous-trame boisée
- Secteurs de forêt presumée ancienne
- Secteurs de forêt naturelle
- Secteurs bosquet

Sous-trame ouverte
- Secteurs ouverts

Sous-trame bocagère
- Secteurs de haie
- Secteurs d'arbre isolé

Autres éléments spatiaux de biodiversité
- Cavités chauves-souris

Le droit de préemption urbain est applicable à toutes les zones urbaines et à urbaniser, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 31/03/2022

Le permis de démolir est applicable aux zones UA et UB et aux éléments construits remarquables du paysage identifiés.

VIOHYCOMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

4c

Plan de Zonage

Planche Nord Ouest - Echelle : 1/5000

8 - LE-MAYET-DE-MONTAGNE - Plan 2-5



Plan local d'urbanisme intercommunal valant SCOT
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCOT en date du 31 mars 2022
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022.

LEGENDE

ZONES URBAINES
- UA : Zone urbaine dense
- UB : Zone urbaine correspondante aux hameaux à conforter
- Uh : Zone urbaine correspondant aux hameaux secondaires
- UE : Zone urbaine d'équipements
- UEco : Zone urbaine à vocation économique
- UT : Zone urbaine à vocation touristique

ZONES URBANISER
- 1AU : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat
- 1AUeco : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation économique
- AUeco : Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation économique (Nécessite une modification de PLUi pour être ouvert à l'urbanisation)

ZONES AGRICOLES
- A : Zone agricole
- An : Zone agricole non constructible

ZONES NATURELLES
- N : Zone naturelle
- NL : Zone à vocation de loisirs située en zone naturelle
- Nn : Zone naturelle correspondante au site Natura 2000

ZONES DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES
- Ae : Zone à vocation d'équipements située en zone agricole
- Ne : Zone à vocation d'équipements située en zone naturelle
- AEco : Zone à vocation économique située en zone agricole
- NEco : Zone à vocation économique située en zone naturelle
- ALa : Zone à vocation de loisirs d'agglomération située en zone agricole
- AT : Zone à vocation touristique située en zone agricole
- NT : Zone à vocation touristique située en zone naturelle
- NTa : Zone touristique d'agglomération située en zone naturelle (UTN Locale)
- NnTa : Zone touristique d'agglomération située en zone naturelle Natura 2000 (UTN Locale)

PRESCRIPTIONS
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Zone de carrière
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Jardin médiéval à protéger
- Hêtres tortueux
- Itinéraires de randonnées
- Marges de recul de 10m (Desserte principales des bourgs)
- Marges de recul de 20m (Liaison departementale)
- Bâtiment remarquable à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Nouvelle construction (à titre indicatif)

Trame verte et bleue (continuités écologiques)

Sous-trame humide
- Secteurs de cours d'eau
- Secteurs de mare
- Secteurs de prairie humide
- Secteurs de retenue

Sous-trame boisée
- Secteurs de forêt presumée ancienne
- Secteurs de forêt naturelle
- Secteurs bosquet

Sous-trame ouverte
- Secteurs ouverts

Sous-trame bocagère
- Secteurs de haie
- Secteurs d'arbre isolé

Autres éléments spatiaux de biodiversité
- Cavités chauves-souris

Le droit de préemption urbain est applicable à toutes les zones urbaines et à urbaniser, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 31/03/2022

Le permis de démolir est applicable aux zones UA et UB et aux éléments construits remarquables du paysage identifiés.

VICHY COMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

4c

Plan de Zonage

Planche Sud Ouest - Echelle : 1/5000

8 - LE-MAYET-DE-MONTAGNE - Plan 3-5



Plan local d'urbanisme intercommunal valant SCOT
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCOT en date du 31 mars 2022
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022.

LEGENDE

ZONES URBAINES
- UA : Zone urbaine dense
- UB : Zone urbaine correspondante aux hameaux à conforter
- Uh : Zone urbaine correspondant aux hameaux secondaires
- UE : Zone urbaine d'équipements
- UEco : Zone urbaine à vocation économique
- UT : Zone urbaine à vocation touristique

ZONES URBANISER
- 1AU : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat
- 1AUeco : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation économique
- AUeco : Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation économique (Nécessite une modification de PLUi pour être ouvert à l'urbanisation)

ZONES AGRICOLES
- A : Zone agricole
- An : Zone agricole non constructible

ZONES NATURELLES
- N : Zone naturelle
- NL : Zone à vocation de loisirs située en zone naturelle
- Nn : Zone naturelle correspondante au site Natura 2000

ZONES DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES
- Ae : Zone à vocation d'équipements située en zone agricole
- Ne : Zone à vocation d'équipements située en zone naturelle
- AEco : Zone à vocation économique située en zone agricole
- NEco : Zone à vocation économique située en zone naturelle
- ALa : Zone à vocation de loisirs d'agglomération située en zone agricole
- AT : Zone à vocation touristique située en zone agricole
- NT : Zone à vocation touristique située en zone naturelle
- NTa : Zone touristique d'agglomération située en zone naturelle (UTN Locale)
- NnTa : Zone touristique d'agglomération située en zone naturelle Natura 2000 (UTN Locale)

PRESCRIPTIONS
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Zone de carrière
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Jardin médiéval à protéger
- Hêtres tortueux
- Itinéraires de randonnées
- Marges de recul de 10m (Desserte principales des bourgs)
- Marges de recul de 20m (Liaison departementale)
- Bâtiment remarquable à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Nouvelle construction (à titre indicatif)

Trame verte et bleue (continuités écologiques)

Sous-trame humide
- Secteurs de cours d'eau
- Secteurs de mare
- Secteurs de prairie humide
- Secteurs de retenue

Sous-trame boisée
- Secteurs de forêt presumée ancienne
- Secteurs de forêt naturelle
- Secteurs bosquet

Sous-trame ouverte
- Secteurs ouverts

Sous-trame bocagère
- Secteurs de haie
- Secteurs d'arbre isolé

Autres éléments spatiaux de biodiversité
- Cavités chauves-souris

Le droit de préemption urbain est applicable à toutes les zones urbaines et à urbaniser, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 31/03/2022

Le permis de démolir est applicable aux zones UA et UB et aux éléments construits remarquables du paysage identifiés.

VIOHY COMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

4c

Plan de Zonage

Planche Sud Est - Echelle : 1/5000

8 - LE-MAYET-DE-MONTAGNE - Plan 4-5



Plan local d'urbanisme intercommunal valant SCOT

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCOT en date du 31 mars 2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022.

biainsight

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA : Zone urbaine dense
- UB : Zone urbaine correspondante aux hameaux à conforter
- Uh : Zone urbaine correspondant aux hameaux secondaires
- UE : Zone urbaine d'équipements
- UEco : Zone urbaine à vocation économique
- UT : Zone urbaine à vocation touristique

ZONES URBANISER

- 1AU : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat
- 1AUeco : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation économique
- AUeco : Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation économique (Nécessite une modification de PLUi pour être ouvert à l'urbanisation)

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- An : Zone agricole non constructible

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- NL : Zone à vocation de loisirs située en zone naturelle
- Nn : Zone naturelle correspondante au site Natura 2000

ZONES DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES

- Ae : Zone à vocation d'équipements située en zone agricole
- Ne : Zone à vocation d'équipements située en zone naturelle
- AEco : Zone à vocation économique située en zone agricole
- NEco : Zone à vocation économique située en zone naturelle
- ALa : Zone à vocation de loisirs d'agglomération située en zone agricole
- AT : Zone à vocation touristique située en zone agricole
- NT : Zone à vocation touristique située en zone naturelle
- NTa : Zone touristique d'agglomération située en zone naturelle (UTN Locale)
- NnTa : Zone touristique d'agglomération située en zone naturelle Natura 2000 (UTN Locale)

PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Zone de carrière
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Jardin médiéval à protéger
- Hêtres tortueux
- Itinéraires de randonnées
- Marges de recul de 10m (Desserte principales des bourgs)
- Marges de recul de 20m (Liaison departementale)
- Bâtiment remarquable à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Nouvelle construction (à titre indicatif)

Trame verte et bleue (continuités écologiques)

Sous-trame humide

- Secteurs de cours d'eau
- Secteurs de mare
- Secteurs de prairie humide
- Secteurs de retenue

Sous-trame boisée

- Secteurs de forêt presumée ancienne
- Secteurs de forêt naturelle
- Secteurs bosquet

Sous-trame ouverte

- Secteurs ouverts

Sous-trame bocagère

- Secteurs de haie
- Secteurs d'arbre isolé

Autres éléments spatiaux de biodiversité

- Cavités chauves-souris

Le droit de préemption urbain est applicable à toutes les zones urbaines et à urbaniser, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 31/03/2022

Le permis de démolir est applicable aux zones UA et UB et aux éléments construits remarquables du paysage identifiés.

VICHY COMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

4c

Plan de Zonage

Planche Centre Bourg - Echelle : 1/2500

8 - LE-MAYET-DE-MONTAGNE - Plan 5-5



Plan local d'urbanisme intercommunal valant SCOT
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCOT en date du 31 mars 2022
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022.

REALITES

biainsight

LEGENDE

ZONES URBAINES
- UA : Zone urbaine dense
- UB : Zone urbaine correspondante aux hameaux à conforter
- Uh : Zone urbaine correspondant aux hameaux secondaires
- UE : Zone urbaine d'équipements
- UEco : Zone urbaine à vocation économique
- UT : Zone urbaine à vocation touristique

ZONES URBANISER
- 1AU : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'habitat
- 1AUeco : Zone à urbaniser opérationnelle à vocation économique
- AUeco : Zone à urbaniser non opérationnelle à vocation économique (Nécessite une modification de PLUi pour être ouvert à l'urbanisation)

ZONES AGRICOLES
- A : Zone agricole
- An : Zone agricole non constructible

ZONES NATURELLES
- N : Zone naturelle
- NL : Zone à vocation de loisirs située en zone naturelle
- Nn : Zone naturelle correspondante au site Natura 2000

ZONES DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES
- Ae : Zone à vocation d'équipements située en zone agricole
- Ne : Zone à vocation d'équipements située en zone naturelle
- AEco : Zone à vocation économique située en zone agricole
- NEco : Zone à vocation économique située en zone naturelle
- ALa : Zone à vocation de loisirs d'agglomération située en zone agricole
- AT : Zone à vocation touristique située en zone agricole
- NT : Zone à vocation touristique située en zone naturelle
- NTa : Zone touristique d'agglomération située en zone naturelle (UTN Locale)
- NnTa : Zone touristique d'agglomération située en zone naturelle Natura 2000 (UTN Locale)

PRESCRIPTIONS
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Changement de destination
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Zone de carrière
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Jardin médiéval à protéger
- Hêtres tortueux
- Itinéraires de randonnées
- Marges de recul de 10m (Desserte principales des bourgs)
- Marges de recul de 20m (Liaison departementale)
- Bâtiment remarquable à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Nouvelle construction (à titre indicatif)

Trame verte et bleue (continuités écologiques)

Sous-trame humide
- Secteurs de cours d'eau
- Secteurs de mare
- Secteurs de prairie humide
- Secteurs de retenue

Sous-trame boisée
- Secteurs de forêt presumée ancienne
- Secteurs de forêt naturelle
- Secteurs bosquet

Sous-trame ouverte
- Secteurs ouverts

Sous-trame bocagère
- Secteurs de haie
- Secteurs d'arbre isolé

Autres éléments spatiaux de biodiversité
- Cavités chauves-souris

Le droit de préemption urbain est applicable à toutes les zones urbaines et à urbaniser, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 31/03/2022

Le permis de démolir est applicable aux zones UA et UB et aux éléments construits remarquables du paysage identifiés.